



Deux instituts

Pour le partage des connaissances scientifiques

L'Institut de technologie alimentaire de Dakar (I.T.A.) et l'Institut Armand Frappier de Montréal ont signé récemment une entente de coopération visant la conduite et la promotion d'un programme conjoint de recherche. M. Ousmane Kane, directeur de l'I.T.A., a bien voulu nous accorder une interview pour nous parler de cette entente plus spécifiquement et de l'I.T.A., de son rôle et de ses objectifs plus généralement.

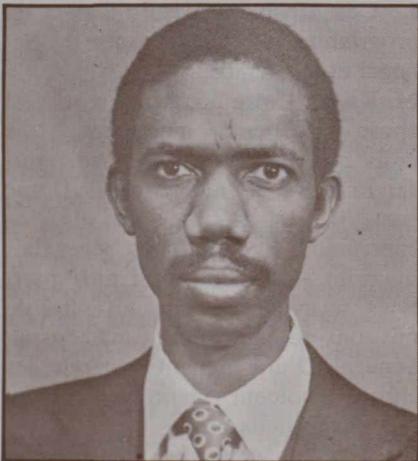
Le Cda-Afrique : L'Institut de technologie alimentaire a été créé en 1963 et a donc atteint, en quelque sorte, l'âge de la maturité. Ses objectifs se sont sans doute bien précisés au cours de ses vingt ans d'existence.

M. Kane : En effet. Les principaux objectifs de l'Institut de technologie alimentaire visent la valorisation des ressources agro-alimentaires nationales par la mise au point de formules appropriées de transformation et de préservation pour garantir l'utilisation optimale des ressources alimentaires du pays.

Ses activités comprennent plusieurs volets. Il y a d'abord le volet *technologie* qui vise la mise au point des formules appropriées de transformation ou de conservation compte tenu des propriétés intrinsèques des différentes catégories d'aliments. Il y a ensuite le volet *contrôle de qualité* qui consiste à s'assurer que ces aliments répondent aux normes d'hygiène : on procède donc aux analyses chimiques et organoleptiques pour veiller à l'acceptabilité des aliments au niveau des consommateurs. Troisièmement, il y a le volet *études socio-économiques* relatif aux problèmes de rentabilité, et ensuite,

INSTITUT DE TECHNOLOGIE ALIMENTAIRE (I.T.A.)

L'Institut de Technologie Alimentaire (I.T.A.) de Dakar est un Etablissement Public de Recherche Appliquée, fondé en février 1963. Il a reçu entre 1968 et 1974 l'assistance de la FAO qui a fourni des infrastructures, des équipements et des experts.



● M. Ousmane Kane, directeur de l'I.T.A.

le volet *Nutrition-Diététique* qui vise à déterminer la qualité nutritionnelle des aliments qui sont proposés. Et enfin, il y a le volet *formation*. Quand je dis *formation*, je le situe non seulement au niveau du secteur industriel mais également du secteur du monde rural. Nous recevons ici à l'Institut des stagiaires, monitrices rurales, qui, une fois de retour dans leurs centres, s'emploient à véhiculer l'information reçue.

Les réalisations portent sur plusieurs types de produits qui sont dérivés du mil, du sorgho, de la viande de bœuf, du poisson, etc. Donc l'Institut de technologie alimentaire fait globalement partie de la stratégie nationale en matière d'auto-

suffisance alimentaire dans la mesure où il se situe en aval de la production et définit les conditions optimales d'utilisation des ressources agro-alimentaires locales.

Le Cda-Afrique : Vous avez signé récemment un protocole d'entente avec l'Institut Armand Frappier de Montréal. En quoi consiste cette entente et comment l'idée d'une telle entente vous est-elle venue ?

M. Kane : L'idée de cette entente date de longtemps. J'ai effectué des études à l'Université Laval au Québec, dans le département des vivres, où j'ai reçu la visite du professeur Marcel Gagnon, directeur du Centre de recherche en sciences appliquées de l'alimentation (CRESALA) de Montréal. Lors de cette visite, l'idée d'une collaboration entre l'Institut de technologie alimentaire de Dakar et l'Institut Armand Frappier de Montréal a été avancée. Par la suite, à mon retour au Sénégal j'ai été nommé à la direction de l'Institut. Au mois d'octobre 1982, j'ai eu l'honneur de participer à une rencontre organisée par le CRDI sur les problèmes de gestion des instituts de recherche en alimentation et en nutrition aussi bien dans les pays développés qu'en voie de développement. Cette rencontre s'est tenue à Ottawa et là j'ai revu le professeur Gagnon et nous avons convenu de l'établissement de ce protocole d'entente. Le protocole a été signé en mai 1983 lors d'une visite du professeur Gagnon au Sénégal, en présence du ministre de la Recherche scientifique et technique du Sénégal M. Balia Moussa Daffé et de l'Ambassadeur du Canada au Sénégal M. Marius Bujold.

Le Cda-Afrique : Pourriez-vous expliquer brièvement le contenu de cette entente ?

M. Kane : Le contenu de cette en-